

## **ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

### **COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)**

#### **RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°127 :      RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
AUTORISATION DE RATIFICATION DE  
L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 21 OCTOBRE 2023  
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION  
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT POUR  
LE FINANCEMENT DU PROJET  
D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DU  
DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE SUB-  
SAHARIENNE PLUS (SWEDD +)**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et  
humanitaire (CGSASH) par le député **Boubacar BALBONE**, rapporteur.

*Novembre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 19 novembre, de 12 heures 20 minutes à 13 heures 58 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 21 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique subsaharienne plus (SWEDD +).

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Boubacar BALBONE, rapporteur du dossier, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Il a été appuyé par la députée Esther BAMOUNI/KANSONO.

Ces travaux se sont déroulés le lundi 18 novembre 2024 sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission.

En prélude aux différents travaux de la COMFIB, la CGSASH a tenu une séance d'appropriation sur le contenu du projet de loi, le vendredi 15 novembre 2024 de 13 heures 29 minutes à 17 heures 20 minutes. Cette séance a permis de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté le compte-rendu des travaux de la COMFIB en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

## **I.1- Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par monsieur Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU, Ministre de la Santé. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement,
- description technique du projet.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

Outre l'exposé sur ces points, monsieur le Ministre a informé la Commission qu'il a été procédé à une restructuration du Projet au regard des priorités du moment.

Le document technique de restructuration y relatif a été joint au présent dossier transmis au Parlement. Cette restructuration a été faite en accord avec le bailleur de fonds.

## **I.2- Débat général**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH ont porté sur :

- le bilan de la mise en œuvre du Projet SWEDD ;
- la mise à la disposition de la Représentation nationale des données relatives à notre démographie (taux de natalité, taux de mortalité, taux de fécondité, taux de croissance démographique) ;

- les raisons de l'exclusion de la région du Centre ;
- le renforcement des Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF), avec le présent financement, quand on sait l'apport de ces centres dans la formation et la réinsertion ;
- les autres leviers sur lesquels il conviendrait d'actionner afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes filles pour capturer le dividende démographique ;
- l'organisation des centres de formation professionnelle et la manière dont interviendront les unités mobiles de formation (UMF) ;
- les garanties que le Gouvernement pourrait apporter quant à la mise en œuvre efficace de ce Projet SWEDD+ et les modalités de sélection des bénéficiaires ;
- la précision par le Gouvernement de l'accessibilité des centres de formation des jeunes garçons et des jeunes en situation de handicap ;
- la signification de la notion d'« *autonomie sociale des jeunes filles* » évoquée dans la composante 1 du document technique de restructuration ;
- l'assurance à la Représentation nationale que l'auto-injection utilisée comme moyen de contraception pour les jeunes filles dans le cadre du présent Projet sera encadrée.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification du présent Accord permettra de :

- renforcer les investissements et les interventions à fort impact à l'effet d'accroître la résilience des populations cibles ;

- faciliter l'accès inclusif des jeunes garçons et des jeunes filles aux centres de formation professionnelle ;
- soutenir les efforts du Gouvernement dans le domaine de l'autonomisation de la femme.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 19 novembre 2024

La Présidente



Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le rapporteur



Boubacar BALBONE

**LISTE DES DEPUTES PRESENTS A LA SEANCE D'APPROPRIATION**

**DU 15 NOVEMBRE 2024**

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Fonction</b>
<b>1.</b>	<b>TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle</b>	<b>Présidente</b>
<b>2.</b>	<b>SAWADOGO Abdoulaye</b>	<b>2<sup>e</sup> Secrétaire</b>
<b>3.</b>	BALBONE Boubacar	Membre
<b>4.</b>	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
<b>5.</b>	KY Drissa	Membre
<b>6.</b>	OUEDRAOGO K. Agueratou Kiiswensida	Membre
<b>7.</b>	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
<b>8.</b>	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
<b>9.</b>	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES A LA SEANCE D'APPROPRIATION**

**DU 15 NOVEMBRE 2024**

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Fonction</b>
<b>1.</b>	SOME Yiompouén Aimé	Vice-président
<b>2.</b>	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	1 <sup>re</sup> Secrétaire
<b>3.</b>	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

**LISTE DES DEPUTES PRESENTS A LA SEANCE D'ADOPTION**

**DU 19 NOVEMBRE 2024**

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Fonction</b>
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	1 <sup>re</sup> Secrétaire
3.	BALBONE Boubacar	Membre
4.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
5.	KY Drissa	Membre
6.	OUEDRAOGO K. Agueratou Kiiswensida	Membre
7.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
8.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
9.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES A LA SEANCE D'ADOPTION**

**DU 19 NOVEMBRE 2024**

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Fonction</b>
1.	SOME Yiompouén Aimé	Vice-président
2.	SAWADOGO Abdoulaye	2 <sup>e</sup> Secrétaire
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre

## LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

<b>N°</b>	<b>Nom &amp; Prénom(s)</b>	<b>Fonction</b>
<b>1.</b>	ZERBO Jean Gabriel	Assistant
<b>2.</b>	BARO Mamadou	Conseiller aux affaires humanitaires du PALT
<b>3.</b>	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
<b>4.</b>	KERE/NIKIEMA Bibata	Administrateur parlementaire
<b>5.</b>	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
<b>6.</b>	BATIONO B. Larissa	Secrétaire
<b>7.</b>	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison